

Nom de l'école :REVONNAS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 9 / 01 /2018

Adresse :chemin des écoliers
01250 REVONNAS



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Broise			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Mme DELAYE	x		
Maire : Mr Degez	x		
Conseiller municipal : Mr Martinez	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme DELAYE	X		
Mme CUERQ	X		
Mme JEANNERET	X		
Mme PETTINI	X		
Mme HELLERINGER		x	
Mme BOUCHARDY		x	
Un des maîtres du RASED :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme HENAFF	x		
Mme MAZUIR	x		
Mme FAIVRE	x		
Mme VEAUX	x		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 09 / ...01 / ...2018...

Le président, directeur de l'école
Nom :F Delaye
Signature

Le secrétaire, (fonction) C Cuerc
Nom : Signature
F Delaye

Date : 9/01/2018

Heure de début : 18h30

Ordre du jour :

Rythmes scolaires

- ⇒ sujet 1 soumis à avis : **Rythmes scolaires**
sujet 2 soumis à avis : **Horaires scolaires**

Heure de fin : 19h30

Prise de décision concernant les rythmes au niveau du Conseil d'École ; c'est une demande de dérogation au cadre existant.
La question de la modification des rythmes a donné lieu à une réflexion au sein de notre école entre enseignants parents RPE et municipalité
Plusieurs étapes :

- Sujet soulevé au premier conseil d'école
- Consultation de l'avis des familles sous forme de questionnaire
- Concertation entre la municipalité, les représentants de parents et la directrice
- Conseil d'école extraordinaire
- Transmission à la mairie du Procès-verbal du Conseil d'école et délibération du conseil municipal le 18 /01 puis proposition à l'en
- Examen de notre demande par le DASEN (la date de réponse n'est pas connue)

Rappel des conditions :

- Respecter le nombre maximum d'heure d'enseignement 24h/semaine. 6h/jour et 3h30 par demi-journée
- Intérêt de l'Enfant
- Cohérence avec le PEDT et le Projet d'école

Les résultats après consultation des familles sous forme de questionnaire sont...**44** réponses sur **66** familles

25+18+1=**44** réponses soit un taux de participation de **66.6%**

1 famille sans opinion soit **2.3%** de répondants.

18 familles sont favorables à conserver une semaine de 4,5 jours (= école le mercredi matin) soit **40.9%** de répondants.

25 familles sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours soit **56.8%** de répondants.

Enseignants : Les enseignants sont favorables à un retour à 4 jours car ils estiment que les enfants sont plus fatigués et agités qu'avant le passage à 4,5 jours .Ils passent plus et trop de temps en collectivité ce qui génère tension et surexcitation. Les enseignants sont favorables à conserver les grandes matinées de travail 8h30 à 12h pour plus d'efficacité et des après-midis plus courtes. Ils souhaitent ne pas augmenter le temps méridien pour les élèves pour éviter trop d'agitation et par rapport à l'heure du coucher à la sieste des PS.

Mairie : est favorable au retour à 4 jours.

Monsieur le Maire précise que c'est un retour à 4 jours pour les communes avoisinantes à Revonnas, il ajoute donc qu'il ne faudrait pas pénaliser les élèves de Revonnas pour la participation aux associations le mercredi .La Maire reste à l'écoute des enseignants en ce qui concerne le rythme de l'Enfant.

Les TAP du jeudi après-midi disparaîtront. Suite à la demande des enseignants et parents lors du premier conseil d'école, une réflexion sur le maintien de certaines activités sur le temps de garderie sera peut-être réalisée dans un second temps. Une demande d'aide aux devoirs est évoquée.

La décision finale revient au DASEN c'est le conseil municipal qui délibère et la municipalité qui en fait la demande.
Nous allons donc procéder au vote. Rappel des modalités des personnes votantes.

Vote 1 : pour un retour à 4 jours

Qui est pour une modification des rythmes avec un retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à la rentrée 2018 ?

Parents d'élèves : 2 pour 2 contre 0 abstention

Enseignants : 4 pour 0 contre 0 abstention

Mairie : 2 pour 0 contre 0 abstention

Soit au total : 8 pour, 2 contre, 0 abstention

Le conseil d'école vote pour le passage à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) lors de la prochaine rentrée scolaire.

Vote 2: horaires de l'école à la rentrée 2018

Choix 1 : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30h à 12h et de 13h30 à 16h00 pour coucher les enfants de petite section le plus tôt possible après le repas.

Choix 2 : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et 13h45 à 16h15 pour laisser plus de temps pour le repas

choix 1 : 4 pour 2 abstentions 4 contre

choix 2 : 4 pour 2 abstentions 4 contre

Le conseil municipal prendra la décision lors de la délibération le 18 janvier.